



Les priorités fédérales canadiennes 2022 de L'Alliance des villes des Grands Lacs et du St-Laurent

Février 2022

Au nom de plus de 200 communautés représentées par les maires membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (« Alliance des villes »), nous demandons au gouvernement fédéral de soutenir les priorités suivantes, identifiées pour renforcer la résilience des communautés côtières face aux changements climatiques, répondre aux problèmes environnementaux persistants dans nos voies navigables et aider à développer une économie bleue dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent (« bassin GLSL »). De plus, l'Alliance des villes continue de demander au gouvernement fédéral de mettre en œuvre les recommandations du [Plan d'action 2020-2030 pour protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent 2020-2030](#), dont plusieurs sont incluses dans ce document.

Les maires du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent apprécient le soutien du gouvernement fédéral dans le lancement de l'Agence canadienne de l'eau et son engagement continu à protéger et à restaurer nos précieuses ressources en eau douce. Nous sommes impatients de travailler avec le gouvernement du Canada et les parlementaires pour faire avancer nos priorités afin de protéger la qualité de l'eau de la région et favoriser une croissance économique durable et inclusive. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Philippe Murphy-Rhéaume, directeur des politiques pour le Canada (514-609-5436, phillipe.murphy-rheaume@glslcities.org).

Mettre en place une Agence canadienne de l'eau (ACE) qui soutiendra la viabilité à long terme du bassin GLSL (des Grands Lacs et du St-Laurent) et des communautés qu'il alimente

- L'Alliance des villes soutient pleinement le lancement de l'Agence canadienne de l'eau (ACE). Pour assurer son succès, nous recommandons que l'ACE assure le leadership fédéral en matière de science et de recherche dans les domaines de la qualité de l'eau, des processus côtiers, des niveaux d'eau, de la gestion des nutriments et des autres impacts humains sur les ressources en eau douce, et qu'elle soutienne le développement d'outils pour aider les décideurs locaux dans la planification à long terme de leurs ressources en eau douce littorale.
- Identifier les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent comme des zones prioritaires dans le cadre du mandat de l'ACE.
- S'assurer que les fonds destinés à soutenir le travail de l'ACE ne détournent pas des ressources existantes pour soutenir la protection et la gestion du bassin des GLSL. L'ACE devrait plutôt compléter les ressources existantes et fournir une fonction de coordination aux plus de 20 ministères et organismes fédéraux ayant des responsabilités en matière d'eau douce, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones afin de soutenir une vision concertée de la gestion de l'eau douce, des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent par le gouvernement fédéral.
- Créer un centre de gestion de la qualité de l'eau et des éléments nutritifs sous l'égide de l'ACE, qui tire parti de données pour soutenir des approches de conservation de précision et d'optimisation des eaux pluviales.

- S'assurer que les municipalités du bassin des GLSL ont une voix dans le développement et la mise en œuvre continus des activités de l'ACE, en concluant un protocole de coopération avec l'Alliance des villes.

Tirer parti des ressources et outils fédéraux pour soutenir l'adaptation au climat des communautés côtières

- S'assurer que les municipalités du bassin GLSL, y compris l'Alliance des villes, sont consultées dans le cadre de l'élaboration de la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada, afin de mieux comprendre les défis auxquels font face les collectivités de la région.
- Rétablir le financement fédéral pour le programme de restauration des berges pour les collectivités le long de la Voie maritime du Saint-Laurent, qui avait été annulé en 1997, afin de s'attaquer aux problèmes critiques d'érosion et d'inondation le long de cette voie de navigation très fréquentée.
- Établir un Bureau conjoint d'adaptation et de résilience aux changements climatiques sur les rives et faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux et régionaux d'adaptation et de résilience aux changements climatiques pour les collectivités du bassin du GLSL, avec un engagement fédéral d'un milliard de dollars, qui sera appuyé par des ententes de partage des coûts avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec.
- Promouvoir un Centre d'excellence sur les infrastructures vertes à Infrastructure Canada, en consultation avec Environnement et Changement climatique Canada, Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres ministères et organismes fédéraux pertinents afin d'aider les municipalités et d'autres acteurs clés à accéder à des conseils techniques, à des pratiques exemplaires et à des ressources pour appuyer la mise en œuvre de solutions d'infrastructures naturelles et hybrides le long de leurs rivages.
- Soutenir le programme de résilience côtière de l'Alliance des villes par le biais d'un financement visant à soutenir des recherches supplémentaires sur les impacts du changement climatique sur les municipalités du bassin GLSL et à élaborer des outils de prise de décision pour aider les collectivités à préparer leurs rivages aux impacts du changement climatique.

Faire participer les municipalités à l'élaboration d'outils d'adaptation au changement climatique

- Consulter les municipalités du bassin des GLSL, y compris l'Alliance des villes, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'Environnement et Changement climatique Canada en matière de données climatiques afin de s'assurer que le ministère a une compréhension complète des besoins en données et en information des municipalités.
- Faire les investissements nécessaires dans le Service météorologique du Canada pour améliorer l'infrastructure et en faire une ressource de premier plan dans le monde pour surveiller les changements dans le temps, le climat, l'eau, la couverture de glace et la qualité de l'air.

Permettre aux municipalités de protéger la qualité de l'eau pour leurs communautés

- S'engager à relancer le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) en mettant l'accent sur la modernisation et la construction de nouvelles installations capables de traiter les polluants persistants et émergents qui pourraient avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau potable (p. ex., les eaux usées non traitées, le phosphore, les microplastiques/fibres, les PFAS/PFOA, etc.)
- Veiller à ce que les municipalités puissent avoir accès à des fonds pour mettre en œuvre des projets dans le cadre du Plan d'action renforcé sur l'eau douce du gouvernement et inclure les projets d'infrastructure côtière axés sur les solutions naturelles (p. ex., la restauration des terres humides) dans le cadre des projets admissibles.
- Établir une norme fédérale renforcée en matière d'eau potable pour les PFAS et les composés connexes, restreindre l'utilisation et la vente de ces substances, étudier leurs effets sur la santé et déterminer l'ampleur de la contamination qu'elles ont causée.

S'attaquer aux nuisances et aux polluants qui affectent la qualité de nos précieuses ressources en eau douce

- Investir 200 millions de dollars pour créer un plan d'action pour des eaux propices à la baignade, en collaboration avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec, qui soutiendra l'ouverture et l'exploitation ininterrompue de plages propres dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, y compris l'introduction d'une approche fondée sur le risque pour l'exploitation des plages.
- Reconnaître officiellement les déclencheurs des proliférations d'algues nuisibles (p. ex., la *Cladophora*) et élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour la réduction du phosphore et des stratégies d'atténuation des algues pour tous les Grands Lacs.
- Assurer l'avancement de la mise en œuvre des initiatives prévues dans les accords fédéraux-provinciaux et américains-canadiens sur la qualité de l'eau afin de régler le problème de l'excès de nutriments dans les Grands Lacs.
- Consulter le secteur municipal, y compris l'Alliance des villes, lors de l'élaboration du prochain Cadre stratégique pour l'agriculture (c.-à-d. le Partenariat canadien pour l'agriculture) afin de déterminer les possibilités de soutenir les services écosystémiques à niveau de la ferme et de piloter des approches pour gérer le ruissellement des éléments nutritifs.
- Créer un centre de substitution chimique inspiré d'initiatives similaires aux États-Unis (p. ex., le *Safer Chemicals Research* de l'*Environmental Protection Agency*) et en Suède (p. ex., le *Swedish Centre for Chemical Substitution*) qui entreprendra des recherches et travaillera directement avec les entreprises pour remplacer les produits chimiques toxiques et les polluants dangereux dans les produits.
- Lancer des admissions supplémentaires de l'initiative « *Zéro déchet de plastique* » pour aider à identifier et à promouvoir des solutions innovantes et peu coûteuses pour capturer et éliminer les déchets plastiques de l'environnement, y compris du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs.
- Interdire les produits en polystyrène non encapsulé dans toutes les installations flottantes nouvelles et de remplacement dans le du fleuve Saint-Laurent, les Grands Lacs et sur les côtes canadiennes.
- Exiger que les nouvelles machines à laver le linge soient équipées d'un filtre dont la maille est de 100 microns ou moins pour combattre le problème des microfibres de plastique.

Soutenir la croissance de l'économie bleue des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

- Introduire des mesures de financement afin d'encourager la modernisation des ports et les investissements visant à assurer la résilience face aux hautes eaux persistantes et aux autres impacts du changement climatique, conformément aux recommandations formulées par la Chambre de commerce maritime.
- Travailler avec les collectivités du bassin GLSL, y compris l'Alliance des villes, à l'élaboration de programmes qui aideront à créer, à promouvoir et à améliorer les services, les installations et l'infrastructure du tourisme bleu durable.
- Travailler avec les parties prenantes du bassin GLSL pour déterminer comment la « quatrième côte » du Canada peut être intégrée à la stratégie fédérale sur l'économie bleue.